



L'A.I.F.I.C. est affiliée au **BUCODES**
Bureau de Coordination des Associations de Devenus Sourds et Malentendants
L'A.I.F.I.C. est subventionnée par la ville de Saint-Maur-des-Fossés

A.I.F.I.C.

Association Ile-de-France Des Implantés Cochléaires

siège social :

11 rue du Poirier de Paris, 77280 OTHIS

adresse postale provisoire :

A.I.F.I.C. - c/o Mme. C. Cuvilly
32 rue de Boulan, 02540 Vendières

E-mail : aific@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.aific.fr>

Nos permanences:

À l'hôpital Avicenne : 125, route de Stalingrad, 93000 Bobigny
Le 1^{er} **mardi** de chaque mois, (sauf au mois d'août) de **11 h à 14 h**
Au service ORL, 1^{er} étage, salle de staff

Le 3^{ème} **mardi** de chaque mois, (sauf au mois d'août)
de **10h30 à 13h30**, (possible sur RdV), au service O.R.L., RDC, bur. OS023
(réservées principalement aux **candidats à l'implant**)

À l'I.F.I.C. (Institut Francilien d'Implantation Cochléaire)
14, boulevard Montmartre, 75009 Paris, les **jeudis 16 septembre, 14 octobre**
18 novembre, 16 décembre 2010, de 14h à 16h30

Editorial

STATUT QUO

Chers adhérents,
chers amis de l'AIFIC,

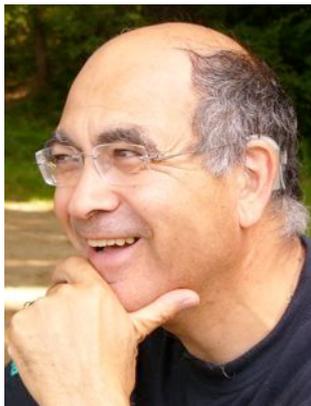
Si en fin d'année dernière je vous annonçais une activité tous azimuts, voire une révolution, force est de constater que, 6 mois après, et au moment même où j'écris ces quelques lignes, la révolution annoncée n'a toujours pas eu lieu.

Résistance ? Probablement. Faut-il le regretter ou s'en réjouir ? C'est selon...

La grande restructuration des hôpitaux, si elle est en marche, elle le fait à pas de loup, car aucun bruit n'est venu perturber nos implants... La fusion avec l'AICHB, association des implantés cochléaires de Beaujon, a également été repoussée par le Conseil d'Administration de l'AICHB, contre toute attente, la première réunion de nos deux associations que j'avais initiée, s'était terminée par un avis majoritairement favorable à une fusion.

... suite p. 2 →

Date à retenir : Le samedi 9 octobre, à 10h30,
notre Assemblée Générale
à la salle des fêtes de l'hôpital Avicenne



SOMMAIRE

- I. Témoignages**
Maria Roussel
- II. Les spécialistes à notre écoute**
Martine Smadja
- III. Activités de l'AIFIC**
 1. Compte rendu de la JNA
 2. L'AG du Bucodes du 25 avril 2010
- IV. Loisirs**
 1. Le 7^{ème} Café littéraire
 2. Retrouver le plaisir du théâtre
 3. A la vitrine des libraires
- V. Divers**
 1. Ils nous ont rejoints
 2. Des roses pour le Bucodes
- VI. Brèves**
 1. Assurances
 2. Santé
 3. Divers
- VII. Courrier des lecteurs**
- VIII. Le coin des fabricants**

Côté BUCODES, le nouveau bureau progresse pas à pas, avec détermination mais prudence. Le premier acte étant d'éviter la faillite a été bien mené, et commencent à s'ouvrir des perspectives nouvelles. Ceux qui sont abonnés à Résonnances constateront que finalement ils sont un peu mieux servis qu'avant puisqu'ils reçoivent actuellement la revue Caravelle jumelée avec Résonnances, faire mieux en économisant est déjà un premier succès. Reste à relancer la machine « activités », ce qui sera fait en 2011 nous l'espérons grâce à la détermination des animateurs du BUCODES.

Côté fabricants, la révolution n'a pas eu lieu non plus, quelques matériels nouveaux sont arrivés, comme chez COCHLEAR qui annonce l'homologation du Nucleus5 (pas encore compatible avec tous les anciens types d'implants, mais cela devrait venir). NEURELEC annonce également la sortie imminente d'un nouveau processeur avec Boucle Magnétique intégrée.

Les MDPH, traînent encore souvent les pieds selon les départements. Celle du département 93 a bien voulu venir nous expliquer lors de la JNA le processus de fonctionnement et de compensation des handicaps. Théorie intéressante qui ne demande qu'à être correctement mise en pratique, cela reste à prouver en bon nombre d'endroits. Un appel à témoignages des déboires que vous pouvez rencontrer, est lancé pour une action nationale avec le BUCODES qui a créé à cet effet une

« commission MDPH ». Même appel pour vos déboires éventuels avec la sécurité sociale.

Et puis, alors que je vous annonçais vouloir me retirer en juin 2010, j'ai dû suivre le statut quo général en acceptant, bien qu'ayant quitté définitivement la région parisienne, de poursuivre la tâche une année de plus, cela donc jusqu'en juin 2011. Personne malheureusement ne s'est porté volontaire pour reprendre le flambeau, **je lance d'ores et déjà un appel à chacune et chacun d'entre vous, pour, en premier lieu, se porter candidat(e) au poste d'administrateur, et pourquoi pas à la présidence ?**

Chers amis, on le voit bien, même le printemps se fait attendre, alors tant pis pour lui, espérons qu'au moins l'été, lui, sera bien au rendez-vous. Été que je vous souhaite le plus agréable possible, en attendant de nous retrouver le 9 octobre prochain pour notre assemblée générale.

Un dernier mot pour souhaiter une excellente retraite à Christine TOFFIN, admirable alliée de l'AIFIC et de ses adhérents implantés. Chère Christine, vous nous manquez déjà, mais en tout cas, bons voyages !

Bonne lecture de ce 26ème numéro de la « Puce à l'Oreille »

Très cordialement,

Alain ALLOUCHE

Un mot de notre présidente-fondatrice



Chers amis,

Ce petit mot pour vous dire que je ne vous oublie pas!

Bientôt deux ans que j'ai quitté la présidence de l'AIFIC, et que notre ami Alain m'a remplacée avec efficacité.

L'AIFIC a connu beaucoup de changements ces dernières années, heureusement mes chers amis du bureau, Hélène, Christel, Joëlle, Léone et Roger et plus récemment, Colette, Gilles et Danielle sont toujours présents et actifs pour vous informer et vous aider.

Pour moi, la vie continue avec ses aléas, mais aussi ses bonheurs. Comme vous le savez, une de mes plus grandes joies est d'être... « mamie » et après trois petits « mecs », nous avons eu le plaisir d'accueillir, parmi nous, Romane, une jolie petite fille qui vient de fêter ses 1 an !

Je termine en vous souhaitant à tous un très bel été.

Françoise Lantuéjoul

I. TEMOIGNAGE

HISTOIRE D'UNE SURDITE

Je suis née en 1933 en Espagne. J'ai eu, jusqu'à mes cinq ans, une enfance sans problèmes à Marazuela, dans la province de Ségovie, où mes parents, issus de la paysannerie aisée, étaient installés. Tout à coup, ma mère s'est aperçue que je ne réagissais pas à certains bruits. Elle était tout particulièrement attentive parce qu'il y avait une longue histoire de surdité dans la famille, elle me fit examiner par un ORL qui détecta une carence auditive de l'oreille droite. C'était un début d'otospongiose... elle en souffrait aussi.

Or, à l'époque et dans cette partie arriérée de l'Espagne provinciale, une surdité était considérée comme une tare, un défaut à cacher à tout prix. Chacun vivait sous l'œil des autres, dans ce petit village, et ma mère a tout fait pour que personne ne se doute de mon « problème ». Mes sœurs étaient chargées d'écouter pour moi et de me transmettre tout ce qui avait pu m'échapper. Peu à peu, j'ai développé un complexe, un besoin de compenser ce que je considérais comme une déficience honteuse.

J'ai continué ma scolarité sans heurts et à dix ans, j'ai passé un concours pour entrer au lycée de Ségovie. Ma mère était tout particulièrement indulgente à mon égard. J'imagine qu'elle se sentait coupable d'avoir transmis une « tare » à son enfant et qu'elle tentait de se « racheter » en me passant mes caprices... de sorte qu'à l'âge de seize ans, j'ai demandé d'arrêter mes études. Elle m'a alors expliqué ce qui m'attendait : un mariage avec un paysan fortuné qui allait prendre toutes les décisions du couple et me faire une pléthore d'enfants à élever. Pour le reste, j'allais devoir me taire et tenter de survivre, jour après jour, dans l'étroitesse de la mentalité paysanne espagnole de l'époque. Le tableau qu'elle m'a dressé a suffi à me faire reprendre le chemin des études.

A l'époque, j'étais bien aise d'être la préférée de ma mère, son « chouchou ». Je ne réalisais pas que sa mansuétude, due à mon otospongiose, alourdissait démesurément mon complexe...

J'ai intégré l'Ecole Normale pour y suivre l'un des deux seuls cursus ouverts aux femmes dans l'Espagne franquiste, celui d'institutrice; l'autre étant, vous vous en doutez, celui d'infirmière.

Je me mettais toujours au premier rang, devant les professeurs, pour entendre le mieux possible et je ne me souviens pas d'avoir eu de problèmes, ni avec eux, ni avec les élèves, ... ma surdité devait être beaucoup plus légère que ce que mon ressenti m'en disait. J'ai décroché mon diplôme, sans la moindre anicroche, en 1953.



J'ai travaillé pendant quatre ans en Espagne. Parallèlement, je suivais des cours pour pouvoir enseigner à Madrid. Il fallait, en particulier, étudier la langue française, ce qui m'a amenée à rencontrer un Français dont je suis tombée amoureuse et avec qui je me suis mariée. Il s'est installé en Espagne avec moi avant de décider d'un retour en France, et, malgré ma peur de l'inconnu, nous partîmes en 1959.

Mes trois enfants sont nés en 1957, 59 et 61.

Après chaque accouchement, mon audition baissait. A Paris, j'ai fait la connaissance d'un audioprothésiste qui m'a procuré une prothèse auditive que j'ai gardée de nombreuses années. J'avais besoin de renouer avec le monde du travail, mon français s'améliorait, mes enfants étaient à la maternelle; la voie était libre...

Malheureusement, mon diplôme d'institutrice n'était pas reconnu par le gouvernement français. J'ai passé plusieurs concours, et je suis devenue infirmière.

J'ai travaillé trente ans et grimpé tous les échelons de la hiérarchie jusqu'à être nommée surveillante (infirmière en chef) dans le même hôpital.

Mais les impressions d'enfance sont dures à surmonter... Malgré l'indifférence totale de ma direction, de mes collègues et amis envers ma surdité, je promenais partout mon complexe. Mes coiffures étaient étudiées pour que mon appareil ne se voie jamais. Et toujours, je me souvenais du

tic de ma mère : elle ramenait une mèche de cheveux sur son appareil auditif, de façon à le cacher. Ce geste, elle le faisait au moins trente fois par jour. C'est peut-être grâce à mes collègues et amis français que je n'ai pas développé la même manie...

En 1969, j'ai subi une opération de l'oreille pour tenter de récupérer mon audition. Non seulement je n'ai rien récupéré, mais j'ai entièrement perdu mon oreille gauche. J'ai été appareillée de l'autre côté et personne, à mon travail, ne s'est aperçu de ma baisse d'audition.

J'ai pris ma retraite en 1996, à l'âge limite. Ce fut un réel déchirement, j'étais privée de l'environnement qui m'était cher.

J'arrive à l'année fatidique 2007. En juillet, je passais des vacances à côté de Barcelone. Soudain, j'ai commencé à entendre « double ». Peu de temps après, j'avais perdu complètement l'audition. J'étais dans un état de désarroi total. Je n'entendais plus rien, rien du tout. Ma vie s'effondrait.

De retour à Paris, mes enfants furent réduits à me rédiger des petites notes que je lisais de mauvaise grâce, presque avec rage. J'étais furieuse contre moi-même, contre le sort qui semblait s'acharner sur moi, contre le monde qui ne pouvait rien pour m'aider.

A la fin du mois d'août, mon fils m'a parlé du Professeur Frachet, de l'hôpital Avicenne, et de ses implants cochléaires. Au début, je ne savais quoi penser. Je ne voulais plus d'opération, je ne voulais que mon ouïe à moi. Je n'arrivais pas à accepter la situation et à y faire face. J'avais rompu avec tous mes amis; c'était trop pénible de ne pas les entendre et ça me renvoyait à mes complexes d'enfant, toujours à ce « défaut » qui n'allait donc jamais, jamais me lâcher ! Je ne pouvais plus m'en sortir en cachant sous mes cheveux mon appareil devenu inutile ; c'est donc moi, moi tout entière, que je cachais. Je regardais la télévision avec des sous-titres et je vivais en autarcie, mais tel était mon choix. Ma famille me soutenait au maximum, même si elle désapprouvait mon isolement.

Finalement, je me suis fait opérer en 2008 par le professeur Frachet, sans réel espoir. Je me souvenais de mon opération ratée de 1969 et si, cette fois, je n'avais rien à perdre, je pouvais aussi bien ne rien gagner...

Mais ma vie a pris un nouveau départ. Au début, j'ai traîné les pieds pour rencontrer l'AIFIC, parce que je n'avais jamais fait partie d'une association et que le mot m'effrayait un peu; je ne peux, maintenant, que me louer d'avoir franchi le pas.

Les premiers mois suivant l'opération, tout était flou, le bruit du métro, des voitures, de la vie étaient très confus. Progressivement, les sons se sont précisés et différenciés.

J'ai suivi des séances d'orthophonie, mon audition s'améliore de jour en jour : j'ai même repris mes conversations téléphoniques avec mes sœurs. J'ai fréquenté l'AIFIC avec des fêtes et des activités qui m'ont fait progresser dans la compréhension de la parole et des sons, en compagnie de gens qui, tous, ont le même problème que moi, les mêmes obstacles à surmonter, les mêmes doutes et les mêmes espoirs.

J'ai compris le proverbe « l'union fait la force », et, surtout, j'ai perdu un poids très lourd en route : mon complexe !

Je me pose souvent la question : comment se serait déroulée ma vie sans cette déficience auditive ?

Suis-je partie d'Espagne seulement par amour et par goût de l'aventure, ou ai-je fui cette ambiance paysanne arriérée dans laquelle un enfant innocent atteint d'une maladie congénitale est « une honte » ?

J'espère que, même si j'avais entendu « comme tout le monde », cela n'aurait rien changé à ma décision de partir. En découvrant la pensée française et en l'adoptant, j'ai eu l'impression de faire honneur à mon père et à ce pour quoi il s'était battu pendant la guerre civile en Espagne. Un pays laïque et démocratique, c'est ce qu'il souhaitait pour lui et les siens, et c'est là où je vis.

Maria Roussel.

II. LES SPECIALISTES A NOTRE ECOUTE

MARTINE SMADJA

Gracieuse et attentive, sa chevelure aux chauds reflets répandue sur les épaules, un teint de lys, elle semble sortir tout droit d'un tableau d'un maître de l'époque impressionniste. Vous l'avez reconnue ? C'est Martine Smadja, la Directrice de l'IFIC (Institut Francilien de l'Implantation Cochléaire). Tous ceux qui ont été implantés depuis un certain temps ont eu le plaisir de la rencontrer.

Elle a bien voulu donner 2 heures de son temps à l'AIFIC, pour bavarder autour d'une tasse... de tisane et nous raconter son parcours.

Née dans le Sud-Ouest dont elle a gardé quelques inflexions chantantes, elle a fait à Toulouse des études de documentaliste qui l'ont conduite à l'Institut National de l'Audiovisuel.

Une époque passionnante de sa vie où pour FR3 Bordeaux elle préparait le travail des journalistes. La mobilité étant une qualité inhérente aux professions de l'audiovisuel, Madame Smadja s'est retrouvée à l'INA-Paris où elle s'est plongée dans des sacs d'archives oubliées. Elle répertorie, alors, des documents inédits en utilisant les données informatiques de l'époque. Déjà, elle forme à ce travail de jeunes documentalistes.

Malgré l'intérêt de cette profession, Madame Smadja songe de plus en plus à une nouvelle orientation. A la sortie du bachot elle avait pensé au métier d'orthophoniste, mais, par nécessité, elle avait opté pour des études plus courtes. Maintenant, elle peut ré-envisager cette profession ! Elle est reçue au concours d'entrée et obtient de l'INA un congé de formation, c'est dire qu'elle fréquente la faculté de médecine en période scolaire et retourne à l'INA pendant les vacances. Un emploi du temps lourd mais qu'elle gère en navigant entre le monde du travail à l'INA et les études universitaires avec des stages aussi divers que passionnants : école maternelle, pédiatrie, ORL, etc... Le diplôme d'orthophoniste en poche, Madame Smadja entame 2 années de master de phonétique clinique à la Sorbonne Nouvelle. En même temps, elle travaille comme orthophoniste à l'Hôpital Beaujon et à l'Hôpital

Pompidou et s'intéresse tout spécialement à la surdité de l'adulte.

En tant qu'orthophoniste et régleuse d'implants, elle fait des vacances à l'IFIC, tout nouvellement créé. Elle est rapidement amenée à prendre la direction de l'Institut. Elle a de bonnes connaissances administratives acquises pendant un certain temps aux côtés de son époux, elle est passionnée par tout ce qui touche aux moyens techniques et stratégiques de la communication, elle s'est familiarisée avec les réglages d'implants cochléaires à l'Hôpital Beaujon. Elle est polyvalente, c'est ce qui est nécessaire pour gérer l'IFIC.

Pas de répit pour madame la Directrice, en dehors de la journée où elle reprend son métier d'orthophoniste à l'Hôpital Beaujon. Ce jour là, elle se retrouve avec joie en milieu hospitalier, au sein d'une équipe pluridisciplinaire où elle reçoit les dernières informations en matière de recherche sur l'implant et les nouvelles techniques chirurgicales. Le reste de la semaine est réservé à l'IFIC et aux implantés. Il faut d'abord coordonner le travail de tous ceux qui participent à la vie de l'Institut : orthophonistes, régleur,



psychologue, médecins, centres d'implantation franciliens, fabricants. Il faut veiller à ce que chacun soit impliqué dans une bonne prise en charge des patients.

Mais Madame Smadja tient, avant tout, à rassurer les personnes implantées. Elle cherche à les persuader de la nécessité de fréquenter l'IFIC pour assurer une continuité dans le suivi de leur implantation, elle les accompagne pour éviter autant que possible quelles soient perturbées par la notion de comparaison des performances, le parcours de chaque personne est unique.

Madame Smadja a beaucoup appris depuis qu'elle est à l'IFIC, heureusement elle peut faire profiter de son savoir à des jeunes orthophonistes dans des sessions de formation. Les patients implantés en profitent aussi !

HB

III. LES ACTIVITES DE L'AIFIC

1. JOURNEE NATIONALE de l'AUDITION le 11mars 2010

Comme chaque année, l'AIFIC a été présente à cette manifestation, aussi bien à l'Hôpital Avicenne qu'à l'extérieur. Vous trouverez, ci-dessous, de la plume de représentants de notre Conseil d'Administration et de notre président, le récit du déroulement des événements.

LE MATIN de la JNA



A notre arrivée, vers 9h30, Alain avait déjà disposé sur un stand la documentation concernant

notre association.

Ce stand destiné à accueillir toutes les personnes venant se renseigner sur notre association était situé au rez-de-chaussée du Bâtiment Madeleine Brès. Nous en avons monté un autre au premier étage. Nous avons le plaisir, au rez-de-chaussée, de voisiner avec les stands où siégeaient Emilie et Maryline, les secrétaires du service ORL. Plus loin on pouvait recueillir des informations sur les Acouphènes et nous avons fait la connaissance d'une charmante

orthophoniste, nouvelle dans le service, « Sophie », qui présentait des coffrets d'exposition de certains implants.

D'anciens implantés sont venus bavarder avec nous et nous avons eu le plaisir de recevoir Françoise, notre présidente d'Honneur.

Vers 13 heures, nous avons plié bagages, mais avant d'aller assister à la conférence de l'après-midi, le service nous a offert un délicieux buffet où nous nous sommes retrouvés nombreux.



LP



Vous qui cherchez des informations sur les MDPH, lisez attentivement ce qui suit :



L'APRES-MIDI de la JNA



Madame le Docteur Christine PONCET WALLET, organisatrice désormais habituelle de cette Journée Nationale de l'Audition, avait eu l'excellente idée d'inviter des représentants de la MDPH du 93.

Trois personnes se sont déplacées : une ergothérapeute, une assistante sociale et un éducateur spécialisé, pour évoquer, devant une salle Staff bâtiment M. BRES à AVICENNE presque pleine, les pratiques nouvellement créées pour tenter d'assurer « l'égalité des droits et des chances » voulue par la loi du 11 février 2005.

CONFERENCE DONNEE PAR LA MDPH du 93 (Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine Saint-Denis)

Quelles missions pour les MDPH ?

Chaque département a obligation par la loi de mettre à disposition des personnes handicapées (PH) des MDPH qui ont pour mission première l'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil aux PH et leurs familles, ainsi que la sensibilisation des citoyens aux handicaps. Elles sont chargées de mettre en œuvre, dans

l'esprit de la loi, l'examen des demandes des PH et les propositions d'aides pour que soit établi leur droit à la compensation de leur handicap, la prise en compte et l'examen des ressources avec aides financières éventuelles, l'aide pour l'emploi ou la formation, l'accessibilité, la citoyenneté et la participation à la vie sociale de ces PH.

Le droit à compensation des conséquences du handicap est un des principes fondamentaux de la loi, « quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie de la PH ».

Concernant l'aide pour l'emploi, la loi prévoit en outre l'obligation pour les entreprises (de plus de 20 salariés) d'employer au moins 6% de PH; des amendes étant prévues dans le cas de non-respect de cette obligation.

L'accessibilité voulue par la loi concerne aussi bien la possibilité pour chaque PH d'obtenir de l'aide, mais aussi l'obligation pour les lieux publics et privés (recevant du public) d'installer les moyens d'accessibilité appropriés à chaque handicap.

En pratique, chaque personne handicapée peut :

- **Faire reconnaître officiellement son handicap (par l'obtention d'une carte d'invalidité (CI), d'une carte de priorité pour personne handicapée (CPPH), d'une carte de stationnement, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé etc.)**

L'obtention de la CI ou de la CPPH dépendra du degré de handicap évalué par la MDPH : le taux d'incapacité peut être inférieur ou égal à 50% ou compris entre 50 et 80%. Lorsque le handicap est évalué à un taux supérieur ou égal à 80%, une carte d'invalidité peut être attribuée à la personne handicapée, si celle-ci en fait la demande. Cette carte permet un accès prioritaire aux places assises, des réductions tarifaires diverses et d'autres avantages fiscaux (1/2 part supplémentaire). Une mention spéciale « besoin

d'accompagnement » peut y être apposée, si la personne handicapée a recours à l'aide d'un tiers pour se déplacer. La carte de priorité pour personne handicapée et la carte de stationnement donnent priorité aux personnes handicapées dans les files d'attente ou de stationnement (handicap moteur).

NOTA : La plupart des implantés cochléaires, ayant de fait une perte d'audition supérieure ou égale à 95%, sont dans le cas de handicap à + de 80%.

- **Demander et obtenir des prestations de compensations (PCH pour aides techniques et humaine).**

- PCH pour aides techniques.

Des financements peuvent être attribués pour l'acquisition d'appareils auditifs. Leur montant varie selon le type d'appareillage et le degré de surdité.

Il existe de nombreuses aides techniques qui peuvent faciliter la vie quotidienne d'une personne malentendante (téléphone, réveils, sonneries, flash, boucle magnétique etc.). Une aide financière peut être apportée pour certaines de ces aides.

En général, l'aide n'est accordée que pour les aides techniques, qui sont spécifiques au handicap.

De même, des financements peuvent être accordés pour les dépenses permanentes et prévisionnelles liées au handicap (*achat de matériels d'entretien : piles, éventuellement assurances etc.*) ainsi que certaines dépenses ponctuelles liées au handicap (ex. : réparations d'appareillage).

Nota : Certaines dépenses pour prestations ou produits codifiés par la sécurité sociale, sont exclues de la prise en charge par la MDPH puisque remboursées par la sécurité sociale.

Précision concernant le remboursement de piles ou batteries :

Le forfait "piles" concerne les personnes portant des appareils auditifs "classiques". Les piles pour les implants cochléaires ne sont effectivement pas prises en charge car le forfait de la Sécurité Sociale couvre les frais. -

Si une personne porte un appareil qui utilise beaucoup plus de piles que ce que prévoit la Sécurité Sociale, elle peut éventuellement demander une prise en charge par la PCH.

Il existe également la possibilité de solliciter un « fond de secours » auprès du département pour les dépenses qui ne seraient prises en charge ni par la MDPH, ni par la sécurité sociale ou la mutuelle. C'est le « Fond Départemental de Compensation » qui peut être attribué pour les sommes restant à charge à toute personne qui en fait la demande, sous condition de ressources.

- Forfait surdité pour aide humaine

Pour compenser les besoins en communication, **un forfait surdité**, peut être attribué sans justificatif. Ce forfait est déterminé en fonction du degré de surdité évalué à partir du certificat médical et de l'audiogramme, et si un besoin

d'aide humaine peut être nécessaire. Ce forfait équivaut à 30h d'aide humaine/mois soit un montant actuel de 358,60 €/mois versé à partir de la date de dépôt du dossier. (Il s'agit, en général, d'assistance pour des démarches administratives)

● Demander une aide financière au titre de l'ALLOCATION ADULTES HANDICAPEES (AAH)

Une AAH peut être obtenue à partir de l'âge de 20 ans, selon certains critères étudiés par la MDPH.

Après étude du dossier par la MDPH, et avis favorable, la Caisse d'Allocation Familiale calcule et verse une pension AAH qui peut atteindre 681.63€/mois (selon les ressources du foyer).

Nota : La MDPH peut également accorder un complément de ressources dans certains cas, en particulier si la personne vit en logement autonome, a une capacité de travail inférieure à 5%, et sous conditions de ressources.

● Demander une orientation (formation) professionnelle, en établissement spécialisé ou en service médico-social.

Pour les PH qui dépendent de la fonction publique, le FIPHP peut attribuer des fonds après constitution d'un dossier. L'AGEFIPH remplit le même rôle pour les personnes dépendant de tous les autres secteurs. La MDPH vous orientera dans ces cas précis.

➔ Comment s'articule la demande et le suivi du dossier pour tout cas de demande de PCH ?

1. Dépôt d'un dossier par la PH auprès de la MDPH de son département (dossier à se procurer à la MDPH).
2. La MDPH enregistre le dossier et envoie un avis de réception.
3. A partir des éléments transmis, le médecin de la MDPH donne un avis sur les différents droits évoqués ci-dessus.
4. Un **référént** est nommé pour traiter le dossier en fonction des besoins, puis envoie un plan personnalisé de compensation au demandeur qui peut accepter ou refuser.
5. La MDPH présente le plan à la commission (CDAPH) pour décision.
6. La CDAPH valide ou non et le demandeur reçoit une notification de décision.
7. La MDPH transmet le dossier et tous les justificatifs pour le règlement au département, qui peut demander des pièces complémentaires (factures).

Question/réponse :

En fin de conférence, de nombreuses questions ont été soulevées, notamment celle relative à l'âge et au degré de handicap (ou surdité). Réponse :

L'obtention de la PCH n'a pas de rapport avec le taux d'invalidité.

Donc, pas besoin d'être "complètement sourd" pour avoir droit à une prise en charge.

« La limite d'âge maximale pour solliciter la prestation de compensation est fixée à 60 ans. Toutefois, les personnes dont le handicap répondait avant l'âge de 60 ans aux critères [d'attribution de la prestation] peuvent solliciter la prestation jusqu'à 75 ans. »

Situation particulière au-delà de 75 ans pour les bénéficiaires d'une ACTP et les personnes actives (s'adresser à votre MDPH) : La limite d'âge est écartée pour les personnes qui travaillent, sans qu'elles soient tenues de justifier de l'existence du handicap avant 60 ans.

Généralement, il faut donc avoir moins de 75 ans et pouvoir "prouver" que l'on était en situation de handicap avant ses 60 ans (pour les malentendants : avec un audiogramme).

Précision concernant l'ACTP : Il s'agit de l'Allocation de Compensation pour Tierce Personne. Cette allocation ne peut plus être proposée aujourd'hui, elle a été remplacée par la PCH. Mais ceux qui en bénéficiaient peuvent la conserver ou choisir de l'arrêter au profit de la PCH.

Alain ALLOUCHE,
avec l'aide bienveillante de Nathalie RENARD, ergothérapeute à la MDPH 93.

LA SOIREE DE LA JNA (au Théâtre Traversière dans le 12^{ème} arrondissement)

Les bonnes habitudes ne se perdent pas pour la JNA, et, pour la troisième année consécutive, une soirée d'information et d'animation musicale était organisée à l'initiative de l'équipe audition du Laboratoire de la psychologie de la perception (LPP) avec le CNRS, l'Université Paris Descartes et l'Ecole Normale Supérieure, en collaboration avec le service ORL de l'hôpital Beaujon.

Au programme 3 conférences grand public, en présence de médecins, chercheurs, ingénieurs, tous spécialisés dans le domaine de l'audition, suivies d'un concert par l'harmonie « La Renaissance » sous la baguette de son chef Denis LANCELIN, lui-même ingénieur et chercheur au CNRS.

● **CONFERENCES**

1. «L'oreille et la surdité à découvrir»

Le Dr. Diane LAZARD, membre du Laboratoire de Neurosciences Cognitives (LNC) et médecin dans le service ORL de l'hôpital Beaujon, après nous avoir proposé des images d'une oreille saine et d'autres, présentant différentes pathologies - oreille externe, moyenne et interne -, a exposé quelques façons de soigner ou de traiter chirurgicalement.

Il y a fort heureusement la possibilité de soigner médicalement un certain nombre de maladies de l'oreille externe et moyenne, plus rarement celles de l'oreille interne.

Pour l'oreille moyenne, souvent il est possible de « réparer » par intervention chirurgicale. En exemple, D. L. nous a montré des images d'une intervention sur une oreille où il manquait les étriers. Il suffit alors de « rajouter » ces petits organes, cruciaux dans la transmission « mécanique » des vibrations du tympan vers la cochlée.

Lorsque la déficience auditive vient principalement de l'oreille interne et que les soins

2. «La modélisation informatique de l'audition»

Romain BRETTE, Maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure et membre du Laboratoire de Psychologie de la perception (LPP), a abordé des sujets encore plus techniques avec des démonstrations graphiques de l'étude du système nerveux par la modélisation mathématique et informatique et l'étude de la façon dont les neurones «calculent» et traitent les informations.

Il était étonnant de remarquer comment, à l'aide d'images très sophistiquées et d'explications simples et rationnelles, il a réussi à nous faire comprendre des choses très compliquées.

sont sans effet, alors on envisage la pose d'un implant cochléaire. Les images présentées par

D. L. étaient assez impressionnantes et nous avons pu voir à très grande échelle une partie de l'opération d'une cochlée. On imagine quelle dextérité et minutie il faut avoir pour pratiquer une opération aussi précise sur un organe aussi minuscule.

Le Docteur Diane Lazard, passionnée de recherches, s'est lancée, en partenariat avec l'INSERM, dans un programme spécifique sur l'implantation cochléaire grâce à l'IRM fonctionnelle qui étudie le fonctionnement du cerveau.

Elle s'est encore un peu plus spécialisée dans la réhabilitation des surdités totales de l'adulte par l'implant cochléaire.

Par exemple il a démontré pourquoi tout le monde a des difficultés à comprendre dans le bruit, les malentendants encore plus, et pourquoi, avec une seule oreille qui entend (c'est le cas de bon nombre d'entre nous porteurs d'implant) il est difficile, voire impossible, de savoir d'où vient le son perçu.

En deux mots : l'oreille n'est que le transmetteur du bruit, et c'est le cerveau avec ses neurones qui analyse. La différence d'énergie perçue entre une oreille droite et une oreille gauche est interprétée par le cerveau qui indique la provenance du son vers celle qui a émis le plus d'énergie.



3. «Les dangers des baladeurs (surdité et acouphène)

Yves CAZALS, Directeur de recherche au Centre National de la Recherche de Marseille, a terminé ces conférences par l'évocation du thème principal de cette JNA 2010, à savoir « les dangers du bruit » et en particulier des « baladeurs et autres MP3 ».

Il a très bien su expliquer les mises en garde nécessaires et les études cliniques sur les pathologies auditives observées chez l'homme. Il a insisté sur les moyens de les prévenir, de les soigner ou de les guérir.

Ses recherches actuelles portent plus particulièrement sur les acouphènes et le traumatisme sonore.

Les dangers, la législation et les moyens à mettre en œuvre pour canaliser les baladeurs ont été évoqués. Des commissions se sont formées pour

tenter de trouver des solutions afin de limiter les effets destructeurs des baladeurs.

Mais, pour sauvegarder les libertés individuelles (ah! ces chères libertés...), ce qui est proposé serait de mettre en œuvre un système lumineux de signalisation qui indiquerait qu'au delà d'un certain seuil de pression acoustique et pendant un certain temps où l'oreille est exposée, il y a danger !!!

Pardon, Messieurs les chercheurs, Messieurs les industriels et autres membres de ces commissions, si vous pensez que nos jeunes soient impressionnés par un petit voyant lumineux qui se mettrait à clignoter, j'ai la conviction personnelle que vous vous mettez « le doigt dans l'œil ».

(note personnelle d'Alain ALLOUCHE)

● **CONCERT**

Denis LANCELIN, ingénieur d'études au CNRS et au LPP nous a, une fois encore, étonnés avec son groupe d'environ 60 musiciens amateurs et bénévoles : l'ensemble d'harmonie « **La Renaissance** ».

Comme toujours, le public a manifesté un bel enthousiasme en applaudissant des partitions aussi diverses que : J.P. HAECK (Charleston), SMETANA (extrait de La Moldau), RACHMANINOV (Italian Polka), Jean-Michel JARRE (Paris brûle-t-il ?), Bob GAY et Marcel PEETEIS (CZARDAS).

Avec Jean Michel B. (dans une œuvre contemporaine sur la Chine « la cité interdite », agrémentée de diapositives de la grande muraille et de la cité interdite), nous avons pu ressentir les émotions musicales en harmonie avec les images projetées. Ainsi les thèmes de cette partition « Remparts dans la brume », « Les rues de Pékin », « Egarement », « Sur les traces d'une ombre » et « Palais de lumière » s'accordaient parfaitement avec le ressenti provoqué par les images.

Cette expérience (double sensibilisation simultanée des sens de l'audition et de la vue), très intéressante, était particulièrement enrichissante et nous espérons qu'elle pourra être renouvelée.

Très applaudis à la suite de ces démonstrations, les musiciens ont été rappelés deux fois pour interpréter : Elie Van Der JEUGHT (The Dancing Trombone), et enfin Kees VLAK (Lord of Seven Seas).

Belle soirée de réflexion d'un grand niveau scientifique et plaisir d'écouter des musiciens remarquables.

A l'année prochaine...

AA et DG

photos : Alex Chazal



2. L'ASSEMBLEE GENERALE du BUCODES

Le Dimanche 25 avril dernier le BUCODES (Bureau de Coordination des Associations de Devenus Sourds et Malentendants) tenait son assemblée générale à Paris.

L'AIFIC y était représentée par notre trésorière, Christel Cuvilly et par Gilles Quagliari, membre de notre Conseil d'Administration.



... dépasser le handicap auditif

Vous savez que nous estimons important de participer aux actions du BUCODES, car nous faisons partie du groupe des 26 associations qu'il représente et, du fait de cette représentativité, peut être entendu des pouvoirs publics (rapportez-vous au numéro 25 de notre Bulletin : le BUCODES, pour quoi faire ?).

Compte tenu du nombre de nos adhérents, l'AIFIC avait cette année 6 voix pour participer aux votes.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier présentés et approuvés par une grande majorité des participants, reflètent le désir de la nouvelle équipe dirigeante de redresser rapidement la situation financière de l'association, en faisant des économies de fonctionnement importantes (qui par voie de conséquence entraînent un engagement personnel très prenant

de l'équipe) en essayant de récupérer des subventions qui n'avaient pas été perçues en 2009, en cherchant à obtenir des fonds par tous les moyens ; ce qui n'a pas empêché le Bucodes de continuer à participer aux activités des instances dont il est membre, notamment l'UNISDA et IFHOH (international).

Projets dont certains sont en cours de réalisation :

- Nouveau site, nouveau logo (BUCODES SURDIFRANCE)
- Sauvegarde de « l'utilité publique »
- Relance du travail des Commissions

► **La Commission MDPH, présidée par Jeanne Guigo, demande aux personnes ayant eu recours à leur MDPH de lui faire part de tout dysfonctionnement constaté, de la manière dont les choses se sont déroulées.** E-mail : jeguigo@free.fr - adresse postale : 59 rue des Montagnes, 56100 Lorient.

- Recherche de partenariat (Mutuelles) et pour les journaux de professionnels à la retraite
- Recherche de financement pérenne : vente de formation aux entreprises ou aux établissements souhaitant former leur personnel aux contacts avec les malentendants
- Offre de l'AIFIC d'accueillir comme membres extérieurs les personnes implantées appartenant aux associations du BUCODES.

L'impression de nos délégués :

Gilles Quagliari, qui nous a envoyé un compte rendu plein d'humour : « un montage financier stupéfiant : Caravelle et Résonnances imprimés d'un seul tenant et voilà l'ARDDS remboursée de son aimable prêt. Et pour le lecteur, c'est magique : un simple mouvement tête bêche permet de passer de Résonnances à Caravelle et inversement, sans quitter ni sa chaise, ni ses pantoufles... »

Ndlr : C'est vrai que le montage que vous avez reçu, pour ceux qui sont abonnés à Résonnances, permet des économies substantielles qui devraient alimenter le remboursement du prêt consenti par l'ARDDS.

Christel Cuvilly : « Impression de réel effort de restructuration et de « professionnalisation » à long terme. Ambiance positive et constructive »

HB

IV. LOISIRS

1. NOTRE SEPTIEME CAFE LITTERAIRE

Le 7ème café littéraire eut lieu exceptionnellement le dimanche 28 mars, afin que cette date puisse convenir à tous les participants. Toujours placé sous le signe de la bonne humeur, son but est de faire découvrir un livre que chacun d'entre nous a eu beaucoup de plaisir à lire, à faire connaître également un nouvel auteur ou un écrivain oublié. Notre café de mars fut riche en surprises.



Pour la 1ère fois, deux ouvrages de science fiction furent présentés:

LES DEPORTES DU CAMBRIEN

de Robert SILVERBERG en Livre de Poche,
ET JUSQU'A LA FIN DES TEMPS
de Vincent BAUDRY aux éditions du Zeugma.

Roman de science fiction écrit en 1960 et se passant en 1984 (clin d'oeil à George Orwell), LES DEPORTES DU CAMBRIEN dépose des êtres humains dans une gigantesque machine à remonter le temps, surnommée "Le Marteau", laquelle les abandonnera à l'ère Cambrien; c'est-à-dire 1 milliard d'années avant notre ère et cela, sans espoir de retour, laissant les déportés dans un immense désespoir.

Situé en 2061, ET JUSQU'A LA FIN DES TEMPS parle également d'une machine/vaisseau à remonter le temps, mais ne va pas aussi loin.

Ayant pour but de ramener des images du Christ qui seront diffusées sur une chaîne de télévision, ce vaisseau s'arrêtera à l'époque de l'Inquisition afin de transporter un jeune moine qui deviendra le Christ.

Toujours pour rester dans la fiction, MOASSY LE CHIEN de Georges LIVRAGA, aux éditions Mystères et Initiation, traite de l'histoire d'un chien devenu homme/chien à la suite du décès de son maître, un savant physicien.

Peu avant de mourir, l'homme/chien racontera sa vie et grâce à l'amour qu'il porte à son maître, finira par devenir savant comme lui et même le surpassera.

D'un modèle différent, LAITIER DE NUIT, roman d'Andreï KOUROV aux éditions Liana LEVY, nous emmène à Kiev, où les activités de quelques sympathiques habitants tisseront la trame dudit roman, mais aussi de l'Ukraine tout entière.

Albert LONDRES, ne l'oublions pas, fut un grand reporter. Un jury, composé de journalistes, décerne une fois l'an le prix Albert LONDRES, lequel met en lumière le meilleur reportage de l'année.

Dans TERRE D'EBENE, aux éditions le Serpent à plumes, l'écrivain/reporter dit lui-même qu'il "porte la plume dans la plaie" en décrivant les conditions dramatiques et inhumaines dans lesquelles des milliers d'indigènes africains travaillèrent à la construction du chemin de fer allant de Brazzaville à Pointe Noire dans les années 1927/28.

Cette enquête fit scandale et Albert LONDRES fut traité de menteur et menacé d'aller en prison.

D'un grand-père conteur d'histoires et paysan comme lui-même Emile GUILLAUMIN eut le courage d'ajouter au dur labeur de l'homme de la terre, celui de l'écrivain.

LA VIE D'UN SIMPLE paru en livre de poche est un document exceptionnel sur la paysannerie française au XIX siècle au coeur d'un petit village du Bourbonnais et sert de référence.



La traditionnelle pause/goûter instaurée au milieu des débats fut appréciée, et nous parlâmes de choses et d'autres. Nous avons même évoqué ce que certains libraires appellent les « non-livres », ces ouvrages à la mode, écrits par des auteurs en vue, que tout le monde s'arrache et dans lesquels il n'y a pratiquement rien, si ce n'est parfois un style relativement agréable. Est-ce un signe des temps que de s'intéresser à des ouvrages vains ? Ce n'est pas dans ce sens que s'orientent nos rencontres, heureusement !

Vers 18heures, nous avons pris rendez-vous pour le prochain café littéraire, prévu le 12 juin prochain.

Frédérique Granier

2 . RETROUVER LE PLAISIR DU THEATRE



Ma passion pour le théâtre remonte aux années 50, lorsque, jeune lycéen, j'ai découvert le TNP de Jean Vilar au palais de Chaillot. Durant des années, j'ai vu toutes les pièces de la troupe du TNP, avec ses prodigieux acteurs, dont l'inoubliable Gérard Philipe.

Par la suite, j'ai toujours aimé le théâtre, je voyais plusieurs pièces chaque mois. J'étais alors abonné au Théâtre de la Ville, à Chaillot et à la Colline. Mais au début des années 2000, ma perte d'audition marqua pour moi un coup d'arrêt. Et à mon grand regret, je cessai d'aller au théâtre, même une fois implanté.

C'est grâce à Mme Christine Toffin, orthophoniste à Avicenne, que j'ai pu retrouver le plaisir du théâtre, il y a 3 ou 4 ans. Elle proposa de nous accompagner au Théâtre de Chaillot, voir une pièce de Marivaux. Nous avons été accueillis par l'équipe d'**Accès Culture**, qui mit à notre disposition un boîtier individuel, avec écran de sous-titrage, sur lequel défilait le texte de la pièce. J'ignorais l'existence de ce procédé, mis au point il y a 15 ans et très précieux pour les malentendants. Pour moi ce fut la révélation. Et le hasard avait voulu que je me trouve à nouveau dans les murs de Chaillot, où ma passion pour le théâtre avait vu le jour, 50 ans plus tôt.

J'ai découvert qu'avec **Accès Culture** je pouvais également retourner à la **Comédie Française**. J'y ai donc vu récemment 4 spectacles, grâce au boîtier de sous-titrage : Figaro divorce, d'Horvath ; Fantasio, de



Musset ; Le Mariage de Figaro, de Beaumarchais ; et l'Illusion Comique, de Molière. Pour les spectateurs malentendants, équipés d'un appareil auditif avec la position T, la Comédie Française, salle Richelieu, propose également qu'il nous soit prêté à l'accueil un collier avec boucle magnétique individuelle et /ou un casque d'amplification du son. Et cela pour toutes les représentations théâtrales. Pour ma part, je n'ai pas eu l'occasion d'essayer ce matériel . Je suis retourné à **Chaillot** en octobre 2008, pour y voir La Balade du Vieux Marin, de S.T.

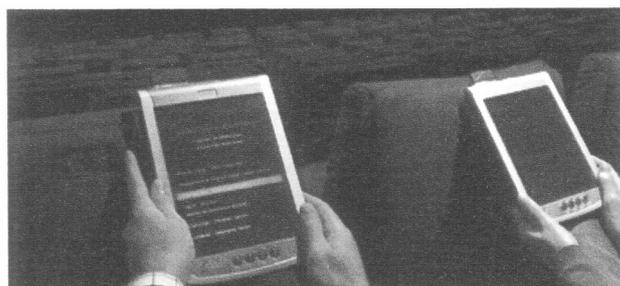
Coleridge, que j'ai suivi avec le boîtier de sous-titrage.

J'ai appris, il y a quelques mois, que le **Théâtre National de la Colline** proposait aux spectateurs malentendants certaines représentations sur-titrées, sur un écran collectif situé au-dessus de la scène, avec des places réservées au milieu de la salle, à bonne distance afin de pouvoir lire aisément le sur-titrage.

Cette année 4 spectacles sont ainsi proposés avec sur-titrage, à raison de 2 représentations par pièce, en général un dimanche à 15h30 et un mardi à 19h30.

Je suis allé voir deux pièces d'Ibsen en novembre et décembre, La Maison de Poupée et Rosmersholm. Et avec mon abonnement, je verrai en avril Les Justes, de Camus et en juin Combat de Nègre et de Chiens, de Koltès.

Des casques amplificateurs du niveau sonore, ainsi que des colliers avec boucle magnétique



sont également disponibles gratuitement pour toutes les représentations sur simple demande à l'accueil.

A noter, qu'en plus de Chaillot, de la Comédie Française et du Théâtre de la Colline, les spectateurs malentendants peuvent se faire prêter des boucles magnétiques ou des casques d'amplification du son également au Théâtre Musical du **Châtelet**, à l'**Opéra Comique** et à l'**Odéon** - Théâtre de l'Europe, et cela pour toutes les représentations.

Personnellement, pour mieux me préparer à suivre ces représentations théâtrales, j'emprunte en bibliothèque le texte de la pièce, afin de le lire – ou le relire – auparavant. Ce qui m'aide beaucoup pour une meilleure compréhension des dialogues. Cette étape préparatoire est aussi une façon de me mettre en appétit, en guise d'apéritif. Au cours de la pièce, cela m'évite de me sentir un peu perdu, car je connais ainsi le déroulement

de l'intrigue. Cela me permet également d'être plus attentif à toutes sortes de détails concernant la mise en scène, le jeu des acteurs, les costumes, les décors, la lumière ...

A la Comédie Française, je retrouve avec plaisir les grands auteurs du répertoire classique, ainsi que des acteurs renommés. Comme je choisis d'être placé dans les premiers rangs de l'orchestre, je me trouve assez proche des acteurs et je les entends assez bien. J'ai recours au boîtier de sous-titrage uniquement en cas de difficulté ; c'est ma bouée de sauvetage.

A la Colline, le plaisir est différent. Le répertoire est plus contemporain, et les acteurs souvent moins connus. Ce qui procure l'occasion de faire de belles découvertes. Ainsi cet automne, le théâtre d'Ibsen m'a vraiment emballé. Du coup je me suis lancé dans la lecture d'autres pièces

d'Ibsen, et j'ai trouvé cet auteur beaucoup plus moderne qu'on ne le pense.

Il y a donc pour moi tout naturellement des allers et retours entre la lecture et la représentation théâtrale, l'une nourrissant l'autre et réciproquement.

Dernièrement, en janvier 2010, j'ai été invité par Accès Culture pour voir *Le Cas Jekyll*, avec Denis Podalydès, au Théâtre de Chaillot, qui est en train d'équiper ses salles avec la boucle magnétique. Notre petit groupe, une dizaine d'invités malentendants, n'était pas très satisfait du résultat. Mais qu'importe ! Ce qui compte c'est de constater tous les efforts entrepris depuis déjà de longues années par les théâtres nationaux parisiens pour que les spectateurs malentendants puissent avoir accès comme tout le monde aux représentations théâtrales. Qu'ils en soient infiniment remerciés.

*

Pour tous ceux d'entre nous qui disposent d'internet, l'AIFIC (Service AIFIC-Info) diffuse régulièrement des informations concernant les représentations théâtrales proposées spécialement au public malentendant. Voici quelques informations utiles pour contacter les théâtres en question :

- Pour contacter **Accès Culture** : 01 53 65 30 74 - Internet : accesculture@magic.fr
Vous pouvez contacter Accès Culture qui vous enverra par la poste le programme des représentations prévues à Chaillot et à la Comédie Française pour le public malentendant.

- Pour réserver au **Théâtre National de Chaillot** :
Courrier : Théâtre National de Chaillot, Service des réservations, Contingent Accès Culture, BP 1007-16, 75761 PARIS cedex 16 - Téléphone : 01 53 65 30 00 -
Internet : rp09@theatre-chaillot.fr (attention : l'adresse internet changera pour la saison prochaine, **2010/2011**, et deviendra rp10@..... ; puis rp11@..... pour la saison suivante, etc)

- Pour réserver à la **Comédie Française**, Salle Richelieu, Paris 1^{er} :
Courrier : Comédie Française, Service location - Fatima Kendri -, BP 2141, 75021 PARIS cedex 01.
Par téléphone : s'adresser à Mme Fatima Kendri : 01 44 58 15 02
Internet : fatima.kendri@comedie-francaise.org
Tarif préférentiel : Catégorie A (aux 1ers rangs de l'orchestre) 25 € au lieu de 37 € .
Catégorie B : 18 € / Catégorie C : 9 €

- Pour réserver au **Théâtre National de la Colline** :
Courrier : 15 rue Malte-Brun, 75980 PARIS cedex 20
Par téléphone : s'adresser à Mme Christelle Longequeue : 01 44 62 52 12
Internet : c.longequeue@colline.fr
Tarif préférentiel : 19 € la place (au lieu de 27 €)
ou 12 € la place en abonnement, à partir de 3 spectacles.



Jacques Décréau

Ndlr : Tous ceux qui vont au théâtre n'ont pas toujours la même passion que notre ami Jacques, ancien professeur de lettres, mais, il n'empêche que les moyens mis en œuvre pour permettre aux spectateurs malentendants de retourner voir certains spectacles constituent un grand progrès dont il faut savoir profiter !

3. A LA VITRINE DES LIBRAIRES

Notre amie Frédérique Granier, fondatrice et animatrice de notre Café Littéraire, a publié deux livres passionnants.



- « **Bien des choses de ma part** », aux Editions Christian, 19 €. Frédérique a découvert par hasard un paquet de lettres écrites par son grand-père à ses parents, alors qu'il était soldat pendant la guerre de 1914-1918. Elle imagine de répondre elle-même à chacune de ces missives. Cet « échange » étrange et attachant nous permet de suivre Frédérique redécouvrant sa famille près de 100 ans après la rédaction de ces lettres.

*

- « **L'autre oreille, l'autre écoute** », qui vient de paraître aux Editions Publibook, 16 €. Vous devez vous précipiter sur ce livre, préfacé par le Professeur Frachet et par Madame Emilie Ernst. Frédérique, à travers des témoignages et son propre vécu, nous fait entrer dans un monde que nous connaissons et où nous nous reconnaissons : celui des malentendants.

Elle nous a confié les motivations profondes qui l'ont poussée à écrire ce livre :

« C'est lors de mes longues séances de dialyse que j'écrivis ce livre.

J'avais le temps de réfléchir et d'écrire.

Tout d'abord, je voulais noircir des pages pour mon petit-fils Thomas, né sourd et porteur d'un implant cochléaire depuis ses 11 mois, afin qu'à l'âge où il saura bien lire, il ait un souvenir de sa mamie, des difficultés de son parcours en tant qu'enfant malentendant au cours des premiers mois de vie, puis lorsque devenue adulte où à l'automne de sa vie, elle a pu découvrir, grâce à l'implant, une partie d'un monde sonore dont elle ignorait

l'existence en dépit de ses prothèses auditives toutefois performantes.

« L'autre oreille, l'autre écoute » est naturellement dédié à mon petit-fils, mais aussi à vous qui portez un implant cochléaire.

Tout pareillement aux personnes entendantes dont l'aide est souvent précieuse.

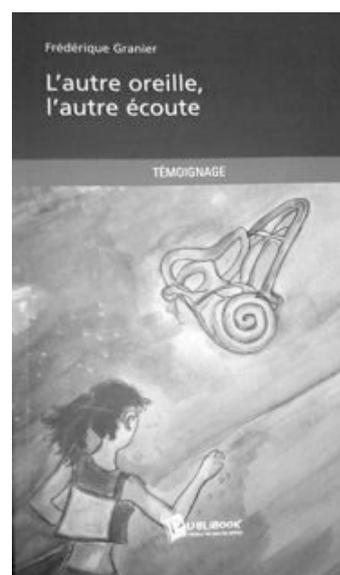
Frédérique Granier »

Consultez le site de Publibook :

[http:// www.publibook.com/](http://www.publibook.com/) dans la rubrique « santé-famille », vous saurez tout sur l'intérêt de cet ouvrage et sur l'auteur.

Vous pouvez commander « L'autre oreille, l'autre écoute » sur Internet en vous rapportant au site de Publibook, dans toutes les FNAC et par l'intermédiaire d'Amazon.

HB



V. DIVERS

1. ILS NOUS ONT REJOINTS

13 personnes implantées nous ont rejoints récemment à l'AIFIC. Nous sommes très heureux de les compter maintenant parmi nos adhérents. Deux d'entre eux nous ont adressé un petit mot et même leur photo que nous reproduisons ci-dessous. Que tous ceux qui vont adhérer à notre association fassent de même, cela nous permettra de mieux nous connaître. Merci.

M. Luc ACCARY / Hauts de Seine

M. Bernard ARCELUZ / Yvelines

M. Nicolas BREMAUD / Eure et Loire

Mme. Claudette CARON / Oise

M. Henri CATHALIFAUD / Seine St. Denis

M. Philippe DELANNOY / Aube

M. Claude DEYDIER / Hauts de Seine

Mme. Alex-Paule GEFFROY / Paris

Mlle. Naïma ISMAÏL / Seine St. Denis

M. Michel VILAIN / Seine St. Denis

M. Abdesslam ZRAOUCH / Essonne



Mme. Jacqueline POIROT, Seine et Marne.

« Née en 1949, je suis porteuse d'implant depuis septembre 2006.

J'ai cessé mes activités de professeur des écoles en octobre et mon implant m'a permis de continuer mon activité professionnelle jusqu'à l'âge de la retraite ».



M. Christian POULOUIN, Val de Marne.

Monsieur Poulouin, 63 ans, a été implanté avec succès en février 2010, après avoir eu un parcours de plus de 15 ans de surdit  avec des  -coups difficiles. Il est maintenant   la retraite, ne pouvant plus administrer son entreprise, mais « la vie continue diff remment », dit-il, « j'ai la chance d' tre bien accompagn . Je m'occupe d'une association dont je suis tr sorier ». -

Il y a aussi du travail pour vous   l'AIFIC, monsieur Poulouin !

2. DES ROSES POUR LE BUCODES SURDIFRANCE

L'association de malentendants du Vaucluse, Surdi 34, a été sollicitée par Jardiland : une jardinerie importante, située près d'Avignon, qui lance des actions en partenariat avec des associations de handicapés, l'année dernière les malvoyants ont profité de l'action de Jardiland, cette année, c'étaient les malentendants. Maripaule Pelloux, présidente de Surdi 84, nous raconte sa journée :



« Voilà Altérosa 2010 achevée dans une ambiance formidable, liée au lieu prestigieux, au thème de la rose qui joint beauté et sérénité et surtout aux organisateurs dévoués et généreux. Nous avons eu un public très varié du suédois à l'avignonnais authentique ! (pffffff même des parisiens ... qui ne connaissaient pas l'implant !!)



Nous n'avons pas encore les chiffres officiels exacts, mais il s'est vendu 265 (+ ou -) rosiers « Arpège » au profit du BucodesSurdifrance (20 euros le pot) et la tombola organisée par le Lyon's club pour une sculpture a rapporté plus de 2000 euros. Ce qui donne une recette entre 6000 et 7000 euros à laquelle se rajoutera les 2 euros par pied de **rosier « Arpège » vendu de l'automne à mai 2011** dans les jardineries Jardiland. *)

Nous avons notre animation sur la découverte de la lecture labiale et j'ai été surprise de l'enthousiasme des gens qui essayaient notre « jeu des mots » puis tentaient les citations à lire sur les lèvres. Cela a beaucoup plu, surtout quand on demandait aux assistants

*) **Avis aux amateurs :**



**« Arpège » est une fleur solaire, très florifère, aux pétales striés jaunes et rose fuchsia.
Offrez-la ou offrez-vous la dès cet automne !
(2 € seront reversés automatiquement au BUCODES jusqu'en fin mai 2011)**

de le faire entre eux.

Cela permet un échange ludique, les gens nous ont demandé le jeu, et voulaient partir avec nos jetons !!

C'était la 1ère fois que nous avons une telle approche et je suis convaincue qu'il faut exploiter cette notion de jeu. Pourquoi la LSF plait tant ? C'est ludique et attractif !

Nous allons donc à Surdi 84 développer ce jeu avec du matériel estampillé surdi 84 (cartes à jouer) mais ce serait super, si le BucodesSurdifrance reprenait cette idée à son compte !



La conclusion:

De très bons contacts avec le public avec une approche ludique et positive, pour un autre regard sur les sourds. Ceci ne nous a pas empêché de remplir notre mission habituelle : conseils et informations. C'était la 1ère fois qu'une telle manifestation avait lieu pour le BucodesSurdifrance et nous avons manqué de certains éléments pour être plus représentatifs. Il nous aurait fallu plus de panneaux,

plus d'imprimés ... ! Néanmoins, il est désormais évident qu'il faut aller chercher l'argent du côté des entreprises qui font dans le mécénat... ».

MpP

VI. BREVES

Nous vous rappelons :

1. ASSURANCES :

- N'oubliez pas d'**assurer votre implant**, dès que vous avez reçu votre processeur. Les sinistres et notamment des pertes du processeur augmentent chaque année.

- N'oubliez pas de vous **acquitter de votre cotisation** dès que vous avez reçu un appel de Allianz (pour ceux qui ont déjà souscrit l'assurance de groupe).

Rappel : le contrat d'assurance ALLIANZ est un contrat de groupe au nom de l'AIFIC, chaque assuré ouvre un nouvel avenant à ce contrat. Pour bénéficier de cette assurance de groupe, les demandeurs doivent être adhérents de l'AIFIC et **à jour de leur cotisation**. En cas de non acquittement de la cotisation annuelle AIFIC, l'adhérent est radié de ce contrat de groupe.

Tarifs applicables à partir de juillet 2010 :

- **Implant unilatéral :**

Partie externe seule : 192 euros pour 12 mois.

Partie interne et externe (*pour ceux qui le souhaitent*) : 240 euros pour 12 mois.

- **Implant bilatéral :**

Parties externes seules : 348 euros.

Parties internes et externes (*pour ceux qui le souhaitent*) : 396 euros.

→→→ **Première cotisation faite en cours d'année :** le premier règlement se fait au prorata des mois restant avant l'échéance semestrielle en cours (30 juin ou 31 décembre), sauf en juin et décembre où il faut régler le mois en cours et le semestre suivant.

Règlements de la cotisation :

Pour ceux qui viennent d'être implantés : remplir la feuille d'adhésion remise par l'AIFIC et envoyez votre chèque comme cela vous est indiqué.

Pour ceux qui ont déjà souscrit l'assurance de groupe, envoyez votre cotisation à Monsieur Jean-Luc MAIXANT, 28 rue de Liège, 64 000 PAU, **dès que vous recevez l'appel**.

Pour plus de détails, rappez-vous au numéro 23 de notre bulletin (Décembre 2008).

2. SANTE :

N'oubliez pas le rappel du vaccin contre la méningite (pneumo23) qui doit se faire de 3 à 5 ans après la dernière injection.



Voir l'encart rédigé par Madame le Docteur HARBON-COHEN dans le numéro 24 de notre bulletin (Juin 2009).

3. DIVERS :

• Lors de la Journée Nationale de l'Audition, un petit groupe d'adhérents de l'AIFIC a remis à **Madame TOFFIN**, qui a maintenant pris sa retraite, un sac de voyage en signe de reconnaissance pour toute l'attention qu'elle a manifestée auprès des patients qui ont eu la chance de travailler avec elle. Madame TOFFIN est une grande voyageuse et nous l'accompagnerons, peut-être ainsi, à notre manière, à l'autre bout de la terre !

• **Sous-titrage :**

Communiqué de Presse du 1^{er} février 2010 : « L'intégralité de l'antenne de Canal + devient aujourd'hui accessibles aux sourds et malentendants, grâce au sous-titrage adapté de l'ensemble de ses programmes /.../ : Grâce aux techniques de reconnaissance vocale les plus sophistiquées, Canal + traite ainsi dès à présent, conformément au calendrier fixé par le CSA, 100% de son antenne, soit chaque année quelques 8000 heures de programmes dont 2500 heures en direct ».

• **Publication :**

Génération Cochlée, association de parents d'enfants implantés cochléaires, nous a adressé une brochure luxueuse présentant l'analyse des résultats d'une très intéressante enquête menée auprès de 429 enfants qui permet de mieux cerner le quotidien de nos jeunes amis aussi bien à l'école que dans la vie courante.

Quatre grands chapitres, très clairs, parfaitement présentés et illustrés :

- Du diagnostic à l'implantation, le début du parcours.
- Scolarisation et soutien scolaire.
- Paramètres de confort dans la vie quotidienne.
- Fiabilité et confort des appareils.

Nous apprenons beaucoup en lisant ce document de 50 pages.

Génération Cochlée : 97, Boulevard Arago, 75014 PARIS

HB

VII. COURRIER DES LECTEURS

Notre président a eu plusieurs échanges avec un de nos adhérents, Dominique Goust, portant sur des sujets intéressant tout le monde :

1-L'assurance collective :

Question de Dominique Goust :

J'ai souscrit en mars 2009 par l'intermédiaire de l'AIFIC, l'assurance collective (Allianz) pour mon implant. Il m'avait semblé que cette assurance pouvait être prise en charge par ma MDPH à laquelle j'ai adressé un dossier le 20 décembre dernier. Je n'ai aucune réponse.

Est-il utile que je relance ou pensez-vous que c'était peine perdue ?

Réponse de Alain Allouche :

Ce n'est absolument pas peine perdue, vous auriez du recevoir un avis de réception.

Je vous conseille de relancer votre MDPH. Et n'oubliez pas que vous avez également droit (si votre handicap a été déclaré à plus de 80 % avant l'âge de 60 ans) à d'autres aides pour financer des aides techniques et humaines (reportez-vous à notre compte rendu de l'après midi de la JNA). Ne relâchez pas la pression, le personnel des MDPH n'est pas encore bien formé partout et d'une MDPH à l'autre, les expériences sont diverses.

2-Carte d'invalidité :

DG : Je dois me rendre prochainement à ma MDPH pour renouveler ma carte d'invalidité.

Pourquoi n'accorde-t-on pas automatiquement une carte d'invalidité permanente ? J'ai un peu plus de 80 % de perte d'auditive à gauche et 100% à droite après l'opération de l'implant cochléaire. Il est clair qu'il ne peut y avoir de récupération !

AA : *Insistez et faites remarquer que votre handicap est malheureusement définitif. J'ai eu personnellement le même problème, ma MDPH proposant le renouvellement pour 10 ans. J'ai écrit et contesté dans le sens évoqué. Ma carte est désormais permanente.*

3-Portiques d'aéroport :

DG : Il faudrait obtenir de l'administration une mention en anglais du handicap, car lorsqu'on se rend à l'étranger, il est souvent bien difficile d'expliquer la situation, notamment dans les aéroports.

AA : *Je vous recommande de demander au secrétariat du Professeur Frachet un certificat médical qu'il aura signé. Il vous est délivré en 5 langues à votre nom, et il précise bien : « cet implant cochléaire contre indique formellement (même processeur éteint et antenne débranchée) avec un risque vital pour cette personne, son passage sous un portique de détection de métal ou utilisant un système anti-vol par radio fréquence. Quant au processeur externe, il doit en aucun cas passer aux Rayons X (important risque de déprogrammation) »*

L'IFIC, 14 Boulevard Montmartre, 75009 Paris, vous délivre également une carte de porteur d'Implant Cochléaire avec votre photo.

Lorsque vous arrivez devant un portique d'aéroport, présentez tous ces documents. Certains aéroports sont encore pointilleux et demandent une fouille au corps que vous devez accepter. Mais cela se fait de moins en moins.

Ndlr : Chaque marque d'implant présente, sur Internet ou dans des brochures, des recommandations en ce qui concerne cette question. Nous vous conseillons de vous y référer :

Advanced Bionics : <http://www.advancedbionics.com/>

Cochlear : <http://wwwcochlear.fr/>

Med'El : <http://medel.at/french/>

Neurelec : <http://neurelec.com/>

4-Une question se rapportant aux loisirs : Une soirée, spéciale malentendant, au Palais de Chaillot pour tester l'installation d'une Boucle Magnétique :

Intervention de Colette Kennedy :

Je regrette de vous dire que cette BM n'existe pas dans ce théâtre en dépit de leurs essais et expérimentations. Aux caisses ils ne savent même pas de quoi il s'agit et prennent un amplificateur pour une BM.

Ainsi hier, j'étais invitée à la représentation du Dr Jekyll (nul, absolument nul !). Aux caisses, on m'a d'abord affirmé qu'il y avait une BM, puis on m'a dit que je devais me servir d'un objet amplificateur comme celui que l'on prête dans les musées et qu'il n'y avait rien d'autre d'installé ou en cours d'installation dans cette salle.

J'ai assisté à la représentation sans comprendre un seul mot, l'amplificateur n'étant pas compatible avec la position T de ma prothèse ou de mon implant. Echec total !

Je voulais vous en informer.

Réaction de Jacques Décréau :

Je rebondis sur le courriel de Colette ! J'étais à Chaillot le 6 janvier pour tester le nouveau matériel.

Nous étions 10 malentendants comme moi. Aucun n'était satisfait de l'audition avec ce nouveau matériel.

Personnellement, je ne mets pas en cause le matériel, mais je présume que la salle Gémier n'est pas correctement équipée pour la Boucle Magnétique. Comme je me débrouille assez bien sans avoir recours à la position T, j'ai suivi la pièce sans trop de difficulté uniquement à l'aide mon implant. Il est certain que si Colette n'a rien entendu du monologue de l'acteur Denis Podalydès, pendant 1heure 10, elle n'a guère eu la possibilité de se faire un jugement objectif sur cette pièce que j'ai trouvée intéressante, mais cela n'engage que moi. Il faut ajouter que je vais au théâtre 2 à 3 fois par mois, cela me stimule pour progresser sans cesse du côté de l'audition...

Je ne manque jamais d'encourager les gens d'Accès Culture à poursuivre leurs efforts pour permettre aux malentendants que nous sommes d'avoir accès aux œuvres théâtrales.

VIII. LE COIN DES FABRICANTS

1. ADVANCED BIONICS



En 2010, Advanced Bionics est heureux de vous faire part de l'arrivée de « **AB en Ligne** ». Ce service a été ouvert à la demande des utilisateurs des systèmes Advanced Bionics. Il permet à toutes et à tous de contacter un technicien confirmé et de lui poser toutes les questions techniques sur le système d'implant AB.

Une question sur la connectique ? AB en Ligne !

Une question sur un accessoire ? AB en Ligne !

Une question sur l'entretien de votre système ? AB en Ligne !

Un problème dans l'utilisation du système d'implant AB ? AB en Ligne !

AB en Ligne se décline sur différents supports :

Un N° Vert accessible de 9h à 12h : 0800 927 900

Une adresse mail : questionutilisateur@abionics.fr

Et toujours notre **Service Clientèle joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h au 03 89 65 98 00.**

Nombre d'entre vous ont reçu le document d'information ci-dessous, conservez-le toujours avec vous !

Nouveau Service: **AB en Ligne**



Vous avez des questions concernant l'utilisation, l'entretien, la connectique de votre système d'implant cochléaire ?

Vous rencontrez une difficulté dans l'utilisation de votre système d'implant cochléaire ?

- Un Numéro Vert :
(du lundi au vendredi, de 9h à 12h)
- Une Adresse e-mail :

N° Vert 0 800 926 900
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

questionutilisateur@abionics.fr

Pour vos commandes, urgences (en dehors des heures d'ouverture du numéro vert) ou toutes autres demandes, notre Service Clientèle est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h à 17h au 03 89 65 98 00

MK_ONLINE10_FR_Fly_A

2. ACTUALITES MED-EL

(Avril 2010)

Vous pouvez désormais accéder aux **nouvelles pages en français de notre site internet** : www.medel.com

Découvrez toute la gamme des implants auditifs de MED-EL : implants cochléaires Sonata Ti100 et Pulsar Ci100, la famille des processeurs OPUS et leur différentes configurations de port, le codage de la Structure Fine, la stimulation EAS (Electric Acoustic Stimulation) et le processeur DUET2.

Vous y trouverez aussi les informations sur la gamme des implants d'oreille moyenne Vibrant Soundbridge.

MED-EL a fêté en Mars dernier son 20^{ème} anniversaire :

Autour de Mme Ingeborg Hochmair et du Pr Erwin Hochmair (co-fondateurs et PDG de MED-EL) ont été réuni à Innsbruck (Autriche) plus de 750 invités pour cette célébration qui rassemblait des employés de la société du monde entier, des patients implantés (adultes et enfants) pour certains depuis plus de 20 ans, et de très nombreux cliniciens, chercheurs et chirurgiens ayant participé au développement des implants cochléaires depuis la 1^{ère} implantation en 1977 à Vienne (Autriche) d'un implant multi-canal.

VIBRANT MED-EL Hearing Technology

400 av. Roumanille - BP 309

F-06906 Sophia-Antipolis Cedex

Tel : +33 (0)4 93 00 11 24 /

Fax : +33 (0)4 93 00 11 25

Email : office@fr.medel.com

www.medel.com



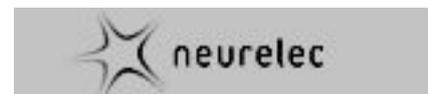
3. NEURELEC

- Le laboratoire Neurelec a envoyé à tous les patients implantés avec l'implant de sa fabrication, un joli petit dépliant annonçant le lancement de son nouveau site internet : www.neurelec.com

- A noter également le numéro gratuit depuis un poste fixe ou un mobile :

0 8005 119 118

- La lettre d'Information de Neurelec doit paraître 2 fois par an.



- Quelques chiffres donnés par un représentant du laboratoire :

L'entreprise Neurelec va très bien et prend pied dans des pays lointains du Proche Orient ou d'Amérique du Sud. Actuellement 16.000 personnes ont été implantées par MXM/NEURELEC (900 en 2009). Une progression de 20 à 30 % par an est prévue.

- Le nouveau processeur avec Boucle Magnétique intégrée sera présenté à l'AIFIC, lors de son Assemblée Générale d'Octobre.